

LE CONTRÔLE CITOYEN,

Par Charlotte Renouprez

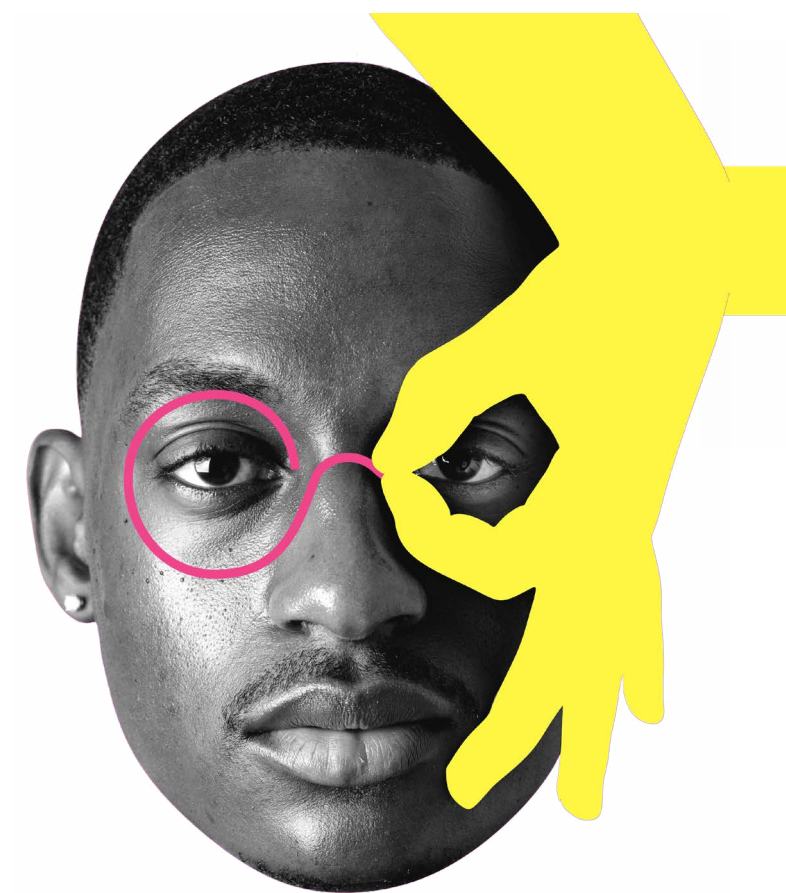
un enjeu fondamentalement démocratique

« Un fournisseur public d'énergie, d'accord... Mais qu'est-ce qui nous garantirait qu'il n'ait pas les mêmes pratiques que les fournisseurs privés ? qu'il ne soit pas corrompu ou inefficace ? »

Régulièrement, nous avons été confrontés à cette interrogation depuis que nous arpentons les places publiques pour discuter avec les passants de notre pétition « Pour un fournisseur public d'énergie ». Et ce questionnement est légitime. Le caractère public d'un service n'est pas à lui seul une protection contre la bureaucratie, les formes d'abus ou d'inefficacité. Mais il offre la possibilité d'un renforcement de la gouvernance et du contrôle démocratique. Une condition nécessaire mais pas suffisante, en somme.

Dans les grandes lignes, le contrôle citoyen peut s'exercer grâce à tout un spectre de pratiques allant du renforcement de mécanismes de transparence, de responsabilisation et de divulgation de l'information à la mise en place d'une gouvernance participative dans les entreprises publiques. La philosophie générale étant de permettre aux résidents de participer à la prise de décision démocratique, directement et/ou indirectement. Faisons un tour d'horizon d'expériences sur la manière dont ce contrôle citoyen peut être mis en place en analysant une série d'expériences et d'exemples tirés de la brochure « L'avenir est public, vers la propriété démocratique des services publics » du Transnational Institute¹.

Au Danemark, une loi permet aux entreprises publiques de réserver un tiers de leurs sièges au conseil d'administration aux représentants des travailleurs. C'est le cas aussi pour les services d'eau grenoblois et parisien. À Ramos Arizpe **au Mexique**, une nouvelle société publique, la COMPARA, s'est ouverte à la participation : son conseil technique – l'un des organes principaux de gouvernance de l'entreprise – est composé du maire, de deux représentants de l'opérateur des eaux du gouvernement de l'État, du directeur de COMPARA, d'experts d'un centre de recherche et de militants de l'association des utilisateurs. À Terrassa **en Espagne**, des représentants des travailleurs et des citoyens sont inclus au sein des conseils consultatifs de ses services publics. Il a aussi été créé un Observatoire des eaux de Terrassa, fonctionnant in-



dépendamment de la commune et conçu pour faciliter la participation des citoyens et la prise de décisions stratégiques. **À Paris** existe aussi un Observatoire parisien de l'eau. C'est une structure mise en place parallèlement à la régie municipale de l'eau de Paris, dont l'objectif « était de mettre en place un espace citoyen de vigilance et d'information, auquel les élus de la ville de Paris, les services administratifs et les Agents d'Eau de Paris soient tenus de rendre des comptes² ». **En Allemagne**, une coopérative qui a contribué au financement d'éoliennes locales possède un quart de la société publique d'énergie, ainsi que deux sièges à son conseil d'administration. Autant d'exemples qui montrent la diversité des pratiques et des possibilités, pour une diversité de secteurs.

**EN RÉSUMÉ,
LE CONTRÔLE
CITOYEN PEUT
ÊTRE FAVORISÉ
DE PLUSIEURS
MANIÈRES**

**DE CE TOUR
D'HORIZON,
LES CHERCHEURS
SATOKO KISHIMOTO
ET
OLIVIER PETITJEAN
DU TRANSNATIONAL
INSTITUTE
TIRENT UNE SÉRIE
D'ENSEIGNEMENTS**

**Alors, hop,
toutes et tous à la PAGE 23
pour revendiquer
avec force
un fournisseur public AVEC
contrôle citoyen !**



- **En ouvrant les conseils d'administration des services** à des représentants des travailleurs, des usagers, de la société civile ;

- Pour aller plus loin, en permettant une transformation du rapport de force au sein même des services **en accordant davantage de place aux voix du terrain, des usagers, des employés ;**

- **En ouvrant la « boîte noire » des structures, leur gestion financière,** au regard des citoyens – et en mettant en place des

dispositifs permettant une réelle appropriation de ces informations par ceux-ci ;

- **En proposant des modèles hybrides avec des partenariats publics – communs** (sous toutes leurs formes : coopératives, collectifs citoyens...). Ces partenariats ont l'avantage de « forcer » les entreprises publiques à repenser leur modèle, réinventer leur culture et approfondir leurs pratiques démocratiques tout en laissant la place aux corps intermédiaires et alternatives existantes.



- Le niveau de démocratisation d'une entreprise publique semble dépendre de la lutte sociale qui a permis l'existence de cette dernière. Autrement dit, **plus les habitants se sont organisés avec force pour revendiquer un contrôle citoyen, plus celui-ci est réel et profond ;**

- L'attention à une gouvernance approfondie **nécessite des moyens supplé-**

mentaires, du temps pour favoriser l'appropriation du contenu par les citoyens. Mais, soulignent Satoko Kishimoto et Olivier Petitjean³, « c'est le prix à payer pour s'assurer que le service public reste *« vraiment public »*, c'est-à-dire en phase avec la société et les besoins et aspirations des usagers, ce qui est sans doute gage de plus grande efficacité à long terme ».

1. Tous les exemples cités proviennent de la fabuleuse recherche « L'avenir est public : vers la propriété démocratique des services publics » menée par le Transnational Institute, dont ils ont publié une note de synthèse en juin 2020, disponible en téléchargement libre sur leur site internet. Merci à eux !

2. Anne Le Strat, première présidente de l'Eau de Paris, dans Petitjean O., Anne Le Strat : « *La remunicipalisation a permis à Paris de mener une politique de l'eau plus durable et plus démocratique* », Observatoire des multinationales, février 2015.

3. Horizons publics, janvier – février 2021 n° 19, p. 69.